ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21, 22 ET 23 JUILLET 2009, CALGARY (ALBERTA) Résolution nº 11/2009

TITRE :	Renouvellement des programmes de soutien aux gouvernements indiens (PSGI) d'AINC
OBBJET :	Programmes de soutien aux gouvernements indiens (PSGI)
PROPOSEUR(E) :	Jean-Charles Piétacho, Chef, Ekuanitshit, Qué.
COPROPOSEUR(E) :	Joe Hall, Chef, Tzeachten, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations possèdent le droit inhérent à l'autodétermination, qui est reconnu et confirmé à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, dans une loi internationale et dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

B. Les gouvernements et institutions des Premières Nations ont besoin d'une base de ressources sûre et adéquate afin de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités auprès de leurs citoyens;

C. Le gouvernement du Canada a choisi d'accorder des fonds aux gouvernements des Premières Nations pour des fonctions de base par l'intermédiaire des programmes de soutien aux gouvernements indiens (PSGI), qui comprennent le Financement du soutien des bandes, les Avantages sociaux des employé(e)s des bandes, le Financement des conseils tribaux, les Services consultatifs des bandes et le Développement professionnel et institutionnel;

D. Les PSGI sont sous-financés en permanence et qu'ils ne correspondent pas au coût réel de la gouvernance. Les montants du financement ont été déterminés unilatéralement et certaines composantes importantes de programme, telles que le financement des conseils tribaux, n'ont jamais été augmentées depuis leur mise en œuvre, soit en 1984, tandis que d'autres ont vu leur augmentation limitée à 2 %. Cette situation ne tient pas

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

compte de l'inflation ni d'autres inducteurs de coût, tels que la croissance démographique, le coût de la technologie et les mesures de responsabilisation;

E. En 2003 et 2004, AINC a tenu de longues discussions au sujet des modifications à apporter aux PSGI, en particulier au Financement des conseils tribaux, qui ont été totalement ignorées au profit d'un renouvellement unilatéral du statu quo;

F. Les autorités de financement des PSGI doivent prendre fin le 31 mars 2010 et qu'AINC « remanie » actuellement ces programmes;

G. AINC doit s'engager dans un processus sérieux et efficace de consultation qui aboutira à un meilleur résultat accepté par toutes les parties et respectant l'honneur de la Couronne et la relation de nation à nation.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent les Premières Nations et les conseils tribaux dans leurs efforts visant à renouveller et à moderniser les programmes de soutien aux gouvernements indiens (PSGI).
2. Appellent le Canada à s'engager dans un processus complet et détaillé de consultation afin d'aboutir au renouvellement des PSGI d'ici le 1er avril 2010.
3. Demandent au Canada de s'engager à financer les PSGI d'une manière qui prend en compte les véritables et nouveaux coûts inhérents à la gouvernance et d'éliminer immédiatement le plafond de 2 % qui s'applique au financement de base accordé aux Premières Nations.
4. Enjoignent le Chef national d'entreprendre des activités de défense des intérêts sur le plan des politiques auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien afin d'éviter un renouvellement unilatéral semblabe à celui effectué par AINC en 2005.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL